

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 241

présenté par  
M. Forissier, rapporteur  
au nom de la commission des finances  
saisie pour avis

-----  
**ARTICLE 39**

Après le mot :

« œuvre »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 15 de cet article :

« des deux alinéas précédents ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec l'amendement relatif à l'obligation d'emploi des ressources non centralisées du livret A et du livret de développement durable.